

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,

Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

**OBJET : CABINET DENTISTE – PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE
RELATIVE AUX FRAIS DE LA CONVENTION PRECAIRE
N° 12/11**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 1202 en date du 31/01/2012 relative à la prise en charge temporaire du loyer du cabinet professionnel du 01 février 2012 au 31 avril 2012.

Vu la convention d'occupation précaire par les consorts BOURGOGNE au profit de madame Olguta NEGOESCU du local sis à Pargny Sur Saulx, 62 Rue Hannequin d'un montant de 357,20€

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge également la somme d'un montant de 357,20€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge la somme de 375,20€ correspondant aux frais de la convention d'occupation précaire établit par Maître GUERDER, Notaire à Vitry le François, signée par les consorts BOURGOGNE et par Mme NEGOESCU Olguta, Chirurgien Dentiste

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.